

MONTSÉGUR : LE CASTRUM DE 1204 - 1244

L'apport des sources écrites

par Michel ROQUEBERT

De l'aveu même de son seigneur Raymond de Péreille interrogé le 30 avril 1244 par l'inquisiteur Ferrier, ledit Raymond de Péreille reconstruisit (*rehaedeficavit*) le *castrum* de Montségur « qui était à l'état de ruine » (*quod antea destructum extiterat*). Il le fit « il y a quarante ans et plus », à la demande pressante du parfait Raymond Blasco et du diacre cathare de Mirepoix, Raymond de Mirepoix, alias Raymond Mercier, « et des autres hérétiques ».

MONTSÉGUR I

De ce premier *castrum*, qui était donc ruiné aux alentours de 1200, on ne sait rien. Aucune autre source écrite n'en porte trace.

Son existence peut cependant s'expliquer par sa position, au carrefour de la voie nord-sud qui reliait Mirepoix et Lavelanet à Lordat et à la haute vallée de l'Ariège par le col de la Peyre -voie attestée par un acte de bornage de 1295, et qui était sans doute d'usage plus ancien - et de la voie qui, d'ouest en est, formait une rocade desservant les villages du piémont du massif du Fourcat et du Saint- Barthélémy : Montferrier, Fougax, Bélesta.

Sur la ruine et l'abandon de ce *castrum*, on ne sait rien non plus.

MONTSÉGUR II

Sur le *castrum* que réédifia Raymond de Péreille au début du XIII^e siècle, les sources écrites sont en revanche très abondantes. Si les sources narratives du XIII^e siècle sont relativement pauvres (un bref passage de la Chronique de Guillaume de Puylaurens, deux allusions à Montségur dans la Chronique de l'inquisiteur Guillaume Pelhisson), les sources judiciaires, c'est-à-dire les procédures inquisitoriales, fournissent une très grande quantité d'informations précises, circonstanciées et datées.

Ce sont essentiellement :

- le Ms 609 de la Bibliothèque Municipale de Toulouse : 5 471 interrogatoires menés de 1244 à 1246 par Bernard de Caux et ses collègues (Manuscrit de 1260). On y trouve un seul interrogatoire - très bref- d'un rescapé de Montségur, mais, par ailleurs, un certain nombre d'informations sur le *castrum* avant sa reddition.
- les volumes XXII, XXIII et XXIV du Fonds Doat de la Bibliothèque Nationale : enquêtes de l'inquisiteur Ferrier (Copie de 1669). Dix-huit rescapés de

Montségur ont été interrogés, parfois plusieurs fois. Nombre d'autres déposants apportent des informations sur le *castrum*.

- de précieuses informations peuvent de même être glanées dans les autres procédures inquisitoriales connues à ce jour, notamment celles contenues dans les volumes XXI, XXV et XXVI du Fonds Doat.

La fondation de 1204

On a vu que la date est fournie, de façon approximative, par Raymond de Péreille, qui dit en 1244: « Il y a quarante ans et plus ». Mais quand on sait que la reconstruction du *castrum* eut lieu à la demande de l'église cathare, et notamment de la hiérarchie cathare de Mirepoix, comment ne pas la mettre en relation avec les déclarations d'un témoin de l'Inquisition, Pierre-Guillaume d'Arvigna, qui dit en 1246 que, « il y a quarante ans environ, un grand rassemblement d'hérétiques, jusqu'à six cents », se fit à Mirepoix même ? « Ils étaient venus là pour décider d'un certain problème qu'ils se posaient entre eux ».

Six cents: le chiffre est saisissant : c'est la quasi-totalité du clergé cathare masculin connu à cette époque. On peut parler à bon droit d'un Concile général de l'église cathare occitane. Le « problème » en question pouvait être un point de dogme; il pouvait être, aussi, relatif à l'organisation interne de l'église. Mais il n'est pas impossible non plus qu'il ait été la fondation de Montségur II.

Un examen soigneux du contexte historique montre qu'après une longue période de paix, l'horizon politique et diplomatique s'est brusquement assombri entre l'automne 1203 et l'été 1204, et suffisamment pour que l'église cathare ait pu être amenée à envisager le pire - donc à se doter d'un refuge inexpugnable pour une partie au moins de sa haute hiérarchie. L'année 1207, en revanche, marquera un répit relatif, et la menace de Croisade reculera provisoirement. La fourchette été 1204 - fin 1206 fournit donc une hypothèse plausible, à la fois, pour le concile cathare de Mirepoix et pour la fondation de Montségur II.

Le rôle de Montségur II

Toujours est-il qu'une première vague de peuplement est bel et bien attestée dès avant l'invasion de 1209, et cette population va grossir dans les premières années de la Croisade. On y trouve, notamment, l'évêque cathare du Toulousain, Gaucelin, et son « Fils majeur » Guilhabert de Castres. Le rôle joué dès lors par Montségur au sein de l'église interdite devint suffisamment important pour être dénoncé avec véhémence par l'évêque catholique de Toulouse, Foulques, devant le IV^e Concile œcuménique du Latran, en 1215.

Ce rôle s'affirmera de plus belle lorsque, en 1232, Guilhabert de Castres, successeur de Gaucelin, demandera officiellement à Raymond de Péreille d'ériger Montségur en « siège et capitale » (*domicilium et caput*) de l'église cathare. Montségur le sera effectivement jusqu'à sa chute en 1244, avec sa communauté religieuse de plus de deux cents parfaits et parfaites, au sein de laquelle maints évêques, Fils majeurs, Fils mineurs et diacres, c'est-à-dire la hiérarchie la plus activiste dans la résistance à l'ordre catholique et royal. Cette hiérarchie dirigera

effectivement du haut de Montségur, douze années durant, la survie clandestine de l'église cathare, de sa foi et de ses sacrements, dans le pays sillonné par les agents de l'Inquisition et les soldats du roi.

Sociologie de Montségur II

Les sources nous font connaître plus de mille personnes ayant vécu à Montségur, un temps plus ou moins long, entre sa fondation et sa chute, c'est-à-dire pendant quarante ans. En ce qui concerne le siège de 1243-1244, ces sources conduisent à une estimation minimale de la population assiégée à 361 personnes : 150 laïcs, y compris la garnison, et 211 religieux des deux sexes.

Au-delà de ces données quantitatives, on peut percevoir l'organisation interne du *castrum*.

Il y a le clan seigneurial, fort, au moment du siège, de 29 personnes, et sur lequel règne littéralement, non point Raymond de Péreille, mais son cousin germain, devenu son gendre, Pierre-Roger de Mirepoix, installé à Montségur en 1232. Chef de la garnison, il veille à la sécurité, mais aussi à l'intendance. Ce clan des Mirepoix-Péreille comprend 13 femmes, dont 3 parfaites, 1 enfant, et 15 hommes ; 12 chevaliers, 2 écuyers, et 1 sergent, qui est un bâtard de Pierre-Roger.

La suite civile des seigneurs comprend 10 personnes, à savoir 2 bayles, 4 suivantes, 1 nourrice - qui est d'ailleurs la femme de l'un des bayles - et 1 médecin-chirurgien, qui est là avec sa femme et sa fille.

L'armée comprend, outre les 12 chevaliers du clan seigneurial, 7 chevaliers *faidits* (proscrits par la conquête et condamnés par contumace par l'Inquisition), 10 écuyers, 55 sergents identifiés. Il y a enfin 10 messagers et agents de liaison, et 1 ingénieur en catapultes. Soit un total de 95 personnes, combattants et auxiliaires. On comprend que les sources parlent d'*exercitus*, et pas seulement de *familia*.

Le *castrum* a un portier, le sergent Guillaume Gironda. Il y a un meunier, Pons Aïs, qui est d'ailleurs parfait, et une fournière, Guillelme Marty, qui est parfaite.

Il y a chez les femmes des ateliers de couturières, toutes parfaites. L'un fait de la confection féminine (voiles, chemises, gants) sous la direction de Marquésia Hunaud de Lanta, la belle-mère de Raymond de Péreille. Un autre atelier produit des chausses pour les hommes.

Les parfaits ont un atelier de tailleurs qui fabrique des pourpoints pour les soldats. Il y a des parfaits charpentiers : neuf d'entre eux allèrent en 1242 aménager le donjon de Lavelanet, provisoirement récupéré par Raymond de Péreille. Il y avait même, l'année précédente au moins, un « maître des charpentes » (*magister lignorum*).

Il y a un parfait qui est fabricant de bourses (*bursarius*) ; avant la reddition, il donna des souliers à un sergent, indice que, sachant travailler le cuir, il faisait aussi office de cordonnier.

Il y a un barbier qui est parfait, Pons d'Alet. Mais Montségur s'assure aussi - jusqu'au siège du moins - les services d'un barbier itinérant de Mirepoix, Pierre de Flairan, qui est aussi rémouleur (il passe prendre à Montségur ciseaux et rasoirs et les rapporte au voyage suivant) et un peu chirurgien : il effectue des saignées.

Devant un tel tableau, même si rapidement brossé, il est aisé d'entrevoir les mille et une activités du *castrum*, les multiples artisanats de production et d'entretien qui devaient être nécessairement, au plan domestique comme au plan militaire, l'accompagnement naturel de la vie matérielle d'une population nombreuse. Aux métiers attestés par les sources, il faut certainement ajouter des maçons, et surtout des artisans du métal, compte tenu de la présence permanente d'une garnison disposant de ses propres montures, comme les témoignages le montrent à diverses reprises.

Après les vivants, les morts : les sources nous livrent les noms de 22 personnes décédées au *castrum* de 1220 à 1244, dont 13 de mort naturelle, et 9 de mort violente pendant le siège. Il y en eut certainement beaucoup d'autres. Cela implique évidemment des sépultures, et, au moins pour les victimes du siège, des sépultures forcément situées au sommet de la montagne, dans le *castrum* ou sur ses abords immédiats.

Topographie et aménagement du site

Montségur II est de toute évidence un *castrum*, et cette agglomération fortifiée est accessible aux chevaux, ce qui implique un chemin bien aménagé.

Ce *castrum* possède-t-il un « château » ? Il faut examiner de près une déclaration du sergent Guillaume de Bouan, faite un mois et demi après la reddition : « J'ai entendu dire que les hérétiques Amiel Aicart et Hugon *dimissi fuerant cum fune a Castro Montis Securi per baucium subtus castrum Petri Rogerii* ». « Avaient été descendus du *castrum* de Montségur avec une corde, par le précipice, sous le *castrum* de Pierre-Roger ». Est-ce que, dans ces deux sections de phrase, « *castrum* de Montségur » et « *castrum* de Pierre-Roger », le mot « *castrum* » a le même sens ? Si oui, pourquoi préciser : « sous le *castrum* de Pierre-Roger » ? Il aurait suffi de dire : « Ils avaient été descendus du *castrum* de Montségur, avec une corde, par le précipice ». Si Guillaume de Bouan ajoute : « sous le *castrum* de Pierre-Roger », c'est pour donner une précision topographique en ce qui concerne le précipice en question : ils n'ont pas été descendus par n'importe quel précipice situé sous le *castrum* de Montségur, mais par un précipice situé sous le « château » de Pierre-Roger.

On notera d'ailleurs que c'est là la seule mention d'un « *castrum* de Pierre-Roger ». L'agglomération prise dans son ensemble est mentionnée, quelque cinq cents fois, comme « *castrum* » tout court.

Si ce raisonnement est juste, on peut en déduire que le château de Pierre-Roger n'était pas situé au centre de l'agglomération, mais à proximité d'un abrupt, donc en lisière du *castrum* ou à l'une de ses extrémités. Et comme on nous dit que les parfaits s'évadèrent avec une seule corde (*cum fune*, et non *cum funibus*...) cela paraît exclure les pentes nord et ouest du site, qui

auraient nécessité une très longue et très périlleuse descente. L'examen du site montre que le « château de Pierre-Roger » ne pouvait être situé qu'au sud-est de la plateforme sommitale.

Il est au demeurant tout à fait normal que le *castrum* ait possédé dès sa reconstruction un logis seigneurial : Raymond de Péreille, sa femme et ses enfants, vivront à Montségur pratiquement sans discontinuer jusqu'à la reddition. Il est tout aussi normal que son cousin Pierre-Roger de Mirepoix s'y soit à son tour installé à partir de 1232, quand il eut épousé une fille de Raymond de Péreille et acquis du même coup la moitié des droits seigneuriaux.

On ne peut rien dire d'autre de ce « château », si ce n'est qu'il avait un donjon (*caput castris*). Et il est dit « donjon de Raymond de Péreille », lorsque, vers 1233, Bertrand Marty y prêche pour Raymond et sa famille. Sans doute, après le partage effectué avec son cousin, le premier seigneur des lieux y installa-t-il ses propres appartements.

Château ou donjon, les logis des deux co-seigneurs sont parfois appelés *hospitium*, au sens, certainement, de logement particulier. On n'ose dire « hôtel particulier », étant donné leur probable exigüité. Quant aux demeures qui constituent l'essentiel de l'agglomération, elles sont dites tout simplement « maisons » (*domus*). La communauté religieuse se répartit dans ces maisons, désignées du nom du parfait ou de la parfaite qui dirige chacune; on en compte une bonne vingtaine. Il y a de surcroît une « maison des hérétiques », sans autre précision, qui paraît destinée essentiellement à l'accueil des visiteurs et des pèlerins, et qui est suffisamment grande pour servir à des sermons collectifs. Les chevaliers *faidits* ont aussi leurs maisons, mais on voit des sergents logés dans de simples cabanes (*cabana*).

Entre tous ces logis se faufilent des passages, sans doute fort étroits, mais que l'on n'hésite pas à appeler des « rues » (*viae, carrieras*).

Reste le système défensif du *castrum*. Il y a « un ouvrage fortifié (*munitio*) situé dans un angle de la montagne », dont le chroniqueur Guillaume de Puylaurens raconte la prise, au terme d'une escalade nocturne, par un commando de Gascons enrôlés dans l'armée des assaillants. On s'accorde à l'identifier aux vestiges de l'ouvrage situé au sommet du Roc de la Tour, à l'extrémité orientale de la crête.

Il y a une lice (*licia*) où l'on voit des soldats monter la garde, ou se rassembler pour écouter une harangue. Comme, à l'aube du 16 mars 1244, un sergent y est en faction en compagnie de deux parfaits, il est vraisemblable qu'il guette l'arrivée du sénéchal, venu prendre livraison du *castrum* après l'expiration de la trêve; on peut donc penser que cette lice est située du côté de l'accès principal du *castrum*, c'est-à-dire sur la pente sud de la montagne, où s'observent en effet plusieurs lignes successives de défenses. La lice étant l'espace compris entre deux d'entre elles.

Le fait que l'on harangue les soldats dans la lice donne à penser aussi que le *castrum* n'a pas de *platea*, de place publique, peut-être que son château n'a même pas de cour : selon toute vraisemblance, l'habitat occupe tout l'espace disponible à l'intérieur du périmètre du *castrum*.

Il y avait une barbacane (*barbacana*) où un jeune chevalier fut mortellement blessé dans les premières semaines de 1244. Comme on nous dit « dans la barbacane qui était face à la machine », et qu'on sait que les assaillants abordèrent le *castrum* par la crête orientale, il y a tout lieu de penser que cette barbacane protégeait une porte orientale du *castrum*. Mais la précision donnée par le témoin conduit à penser qu'il y en avait au moins une autre, protégeant vraisemblablement, au sud, l'accès principal du *castrum*.

Il y avait enfin une *cava*. Un sergent mortellement blessé y reçut le *consolament* des mains de deux parfaits, en présence de sept assistants au moins. Le lieu était donc suffisamment vaste pour accueillir un minimum de dix personnes. Mais l'interprétation de ce mot de *cava* est malaisée. Dans les traités antiques d'arpentage ou de fortification, il désigne un fossé. Le mot a subsisté tel quel en occitan, où il se prononce *cabo*, et désigne une excavation, naturelle ou artificielle. Pas une grotte cependant, qui se dit *caunha* (prononcez *caougno*) - un mot que connaissaient bien les scribes de l'inquisition. Qu'était donc la *cava* de Montségur ? Jusqu'ici on n'a trouvé ni souterrain ni « cave » dans le périmètre du *castrum*. Ce pourrait être le fossé-carrière qui sépare le *castrum* de ses avant-défenses orientales.

On sait enfin que les quatre parfaits qui s'évadèrent « avec une corde » dans la nuit du 15 au 16 mars 1244, furent, avant leur départ, cachés sous terre (*subtus terram*). Mais on n'a pas encore décelé, dans le périmètre du *castrum*, l'anfractuosité de roche qui aurait pu leur servir d'abri.

Les événements

Les sources écrites permettent de reconstituer année par année les événements qui ont émaillé la vie à Montségur : arrivées et départs de parfaits et de parfaites, visites ou séjours de tel ou tel croyant, sermons, cérémonies d'ordination ou de *consolament* donné à un mourant, simulacre de siège effectué en 1241 par l'armée du comte de Toulouse, départ pour l'expédition d'Avignonnet en 1242, différend surgi la même année entre les deux co-seigneurs, etc. On ne retiendra ici que les événements qui ont laissé ou qui ont dû laisser leur empreinte sur le site.

1) La prise du Roc de la Tour peu avant la Noël 1243, avec le massacre de sa garnison : la quantité anormale de fers de traits retrouvés en cet endroit paraît indiquer que les défenseurs ont tenté, par des attaques acharnées, de déloger les assaillants de ce poste avancé qui constituait le principal verrou, sinon le seul, de leur système défensif.

2) La progression des assaillants le long de la crête, du Roc de la Tour jusqu'aux abords immédiats du *castrum* - 800 mètres - ce qui leur prit un minimum de sept semaines. Ce qui implique, là aussi, des combats acharnés, et des duels d'artillerie, attestés par les sources écrites, mais aussi par les boulets de catapultes qui parsèment encore la crête.

3) L'assaut donné « avec des échelles », vers la mi-février 1244. Comme un guetteur donna l'alarme « à ceux qui étaient à l'intérieur du *castrum* » - ce qui permit de repousser l'attaque - il est évident que l'assaut fut lancé contre le *castrum* lui-même ou ses proches avant-défenses (peut-être la barbacane orientale), et ce après un pilonnage en règle par les catapultes

ou après une pluie de traits d'arcs ou d'arbalètes. Alazaïs de Massabrac assista vers le 26 février, dans la maison de l'évêque Bertrand Marty, au *consolament* d'un sergent mortellement blessé. La cérémonie se déroula dans la panique générale : « J'étais là, avec beaucoup d'autres dont je ne me souviens pas, parce que nous courrions en tous sens à cause des attaques (*propter insultus*) ».

4) Le bûcher du 16 mars 1244 : 225 personnes furent brûlées « au pied de la montagne », dit la Chronique de l'abbaye de Berdouès.

Un castrum comme les autres...

Bien des choses font de Montségur II un *castrum* qu'on pourrait qualifier d'ordinaire.

C'est un habitat ramassé, possédant un aménagement défensif élaboré : château, donjon, barbicanes, lice, poste avancé.

On y voit une population nombreuse et diversifiée se livrer à des activités elles aussi nombreuses et diversifiées, liées à la vie matérielle de tout groupe humain.

La société y est organisée et hiérarchisée. Il y a répartition des fonctions et des tâches.

Le pouvoir y est concentré entre les mains d'un membre de la noblesse du pays qui, pour prix de ses services, a acquis par mariage sa très jeune nièce et la moitié des droits sur le *castrum*. Montségur fonctionne sur un modèle féodal simple.

Cette hiérarchie est inscrite - au moins au niveau sémantique - dans la morphologie de l'habitat : château, donjon, *hospitium*, *domus*, *cabana*.

Les spécificités

Il y a cependant des spécificités qui font que ce *castrum* s'écarte quelque peu de la norme.

Les unes sont contingentes : voilà un *castrum* qui, en tant qu'habitat permanent d'un groupe humain structuré, a eu une durée de vie très courte : 40 ans. Et même 12 ans seulement, (1232-1244) si l'on considère la période durant laquelle il a fonctionné avec sa population, sa cohérence et son organisation maximales.

Hors de la norme aussi, la composition de sa population : la communauté religieuse (plus de 200 personnes) est supérieure à la population laïque identifiée.

Facteur de déséquilibre aussi, l'importance de la garnison, qui, avec près de 100 soldats identifiés, est très supérieure à une garnison ordinaire et à la suite militaire d'un seigneur rural. Cette « armée » (*exercitus*) de Montségur est d'une redoutable efficacité : elle s'en va massacrer les inquisiteurs à Avignonet, elle soutient un siège de dix mois.

Spécifique encore, sans doute, la densité de la population. Mais il faudrait affiner la perception du rapport chiffre de population/surface habitable pour tirer des conclusions vraiment significatives.

Mais la spécificité la plus évidente est que le peuplement de Montségur est exclusivement cathare : car tous ceux qui ne sont ni parfaits ni parfaites sont croyants ou croyantes. Ce qui entraîne une spécificité sociologique de première importance : voilà un *castrum* où les nobles travaillent de leurs mains dès lors qu'ils se sont agrégés à la communauté religieuse - et ce en vertu de la règle cathare du travail manuel. Montségur connaît de surcroît une intense vie spirituelle : prêches très fréquents pour les résidents et pour les visiteurs, repas communautaires entre parfaits et croyants, toutes conditions sociales confondues, avec benedicite, fraction du pain bénit, échange du baiser de Paix, confessions collectives, cérémonies d'ordination, *consolaments* donnés aux malades, aux mourants, etc.

Montségur castrum atypique

On peut aller plus loin, et passer des spécificités sociologiques à ce qui constitue cette fois des atypismes flagrants.

L'une de ces « aberrations » est l'extrême mobilité de la population. Car Montségur est évidemment tout, sauf le couvent de contemplatifs adorateurs du soleil et gardiens du Graal qu'une littérature de mauvais aloi a si complaisamment décrit depuis un demi-siècle. C'est le siège de l'église interdite, mais c'est un siège actif. C'est le théâtre d'un incessant va-et-vient. Les parfaits de Montségur ne cessent d'accomplir des missions pastorales clandestines dans le ressort territorial qui leur est confié, en Toulousain, en Albigeois, en Lauragais, en Carcassès. Entre deux tournées de prêches et de distribution de sacrements - qu'ils effectuent en général escortés de chevaliers et de sergents de Montségur - ils reviennent faire des rapports et prendre de nouveaux ordres auprès de leurs évêques.

Et puis il y a les croyants, qui viennent parfois de fort loin, et pour un temps plus ou moins long. On vient voir tel ou tel parent agrégé à la communauté religieuse. On vient écouter prêcher les parfaits de Montségur, surtout les évêques; recevoir leur bénédiction; se faire ordonner par eux et entrer dans la communauté du *castrum*; des malades, des mourants, se font transporter à Montségur pour recevoir le *consolament* de la main des évêques; on veut aussi mourir à Montségur. Parfois, on n'en a pas le temps, et l'on meurt en cours de route, consolé par deux parfaits dépêchés en catastrophe du *castrum*; et parfois, d'ailleurs, les parfaits arrivent trop tard.

Une autre « aberration », c'est l'économie de subsistance.

On a vu, certes, qu'il y avait une économie à Montségur. Mais c'est une économie artisanale de production, de transformation et de services. Y avait-il une économie agricole de culture et d'élevage ? Les sources écrites n'en parlent à aucun moment : pas trace de terroir, de récolte, de cueillette, d'élevage domestique, fût-ce sur de petites terrasses à flanc de montagne aux abords du *castrum*.

En revanche, les sources parlent avec abondance d'une économie d'importation. Celle-ci prend des formes variées, aussi bien selon les conditions climatiques qu'au gré de la conjoncture politique. La norme de cette anomalie, si l'on peut dire, c'est tout simplement le commerce : on connaît par plusieurs dizaines les paysans des villages d'alentour qui, malgré l'interdiction faite par l'Église catholique de commercer avec les hérétiques, ont coutume de venir à Montségur vendre du froment, du vin, des légumes, de l'huile, du sel, « aux hérétiques et aux autres du *castrum* ». Quand des hivers rigoureux entraînent la disette et que les paysans n'ont plus rien à vendre, ou préfèrent ne pas vendre, des émissaires vont organiser des collectes clandestines de blé chez les croyants du Carcassès, du Lauragais, du Toulousain.

Quand la situation s'aggrave encore, du fait cette fois des événements politiques, Pierre-Roger de Mirepoix va avec ses soldats opérer des réquisitions dans le plat pays. Et parfois, devant la réticence des populations, ces expéditions de ravitaillement deviennent de pures et simples razzias. Il arrive à Montségur de vivre de rapines - le mot est prononcé par un survivant.

C'est évidemment le fait que Montségur est un repaire de proscrits de fugitifs, de contumax, qui contraint à ce type d'économie de subsistance, Montségur vit perpétuellement en économie de guerre. Officiellement, il y a un embargo sur les échanges avec les hérétiques : ils entraînent du moins l'excommunication. Cet embargo n'est pas respecté par les paysans du voisinage. Mais on est toujours à la merci de le voir se transformer en blocus. Ce qui arriva effectivement à la fin de 1242, après l'assassinat des inquisiteurs et l'écrasement par les troupes royales de la rébellion du comte de Toulouse : « Ils n'osaient plus venir vendre, par peur des Français », dit un chevalier de Montségur en parlant de deux habitants de Roquefeuil.

Ce commerce, qui fut très actif pendant les douze dernières années, supposait évidemment beaucoup d'argent. Il y en avait effectivement beaucoup à Montségur. À celui qui fut dépensé pendant ces douze années, il faut ajouter le trésor propre de l'église - du moins ce qui en restait, et qui fut prudemment évacué dans une grotte du Sabarthès vers la Noël 1243 : « De l'or, de l'argent, et une quantité infinie de monnaie » (*aureum et argentum et pecuniam infinitam*), et puis l'argent des croyants que les parfaits gardaient en dépôt, et qu'ils remirent à Pierre-Roger de Mirepoix avant de partir pour le bûcher.

Entre 1242 et 1244, il y eut à Montségur une quantité de numéraire de beaucoup supérieure, certainement, à ce dont pouvait disposer un *castrum* « ordinaire » vivant en paix sur les ressources de son artisanat et de son terroir agricole.

Cet argent avait des origines diverses : dons rituels effectués à l'église par les croyants installés à demeure, dons individuels et collectes clandestines des croyants du plat pays, mais aussi vente, aux gens de l'extérieur, des produits de l'artisanat montségurien.

La destruction

Quel fut le sort de Montségur II après sa reddition ? Fut-il volontairement détruit par les vainqueurs ?

À défaut de preuve formelle, le contexte historico-juridique fournit un faisceau d'indices suffisamment convaincants.

Tout d'abord, peut-on ignorer, à propos de Montségur, le droit de l'époque, et la violence exercée par les pouvoirs contre la société cathare et son église ?

Depuis près d'un siècle, Rome faisait obligation aux catholiques de détruire toutes les maisons où avaient vécu et prêché des hérétiques, tous les repaires où on en découvrirait, et même les habitations où étaient morts des consolés. C'est en vertu de cet impératif qu'en 1178 l'évêque de Toulouse avait fait démanteler la tour des Maurand.

Dès son élection, en 1227, le pape Grégoire IX réactiva et renforça cette mesure propre à frapper les esprits : on raserait désormais de fond en comble non seulement les maisons où il y avait eu des hérétiques, mais aussi les immeubles contigus : c'était inciter chacun à surveiller étroitement son voisinage. Grégoire IX réussit à imposer cette loi canonique au droit civil : dès 1228, Milan détruisit les maisons des parfaits et des parfaites; en février 1231 la loi était inscrite dans les Statuts du sénateur romain Annibaldo, en mars 1232 dans la Constitution de Ravenne de l'empereur Frédéric II.

Le Languedoc ne fut pas en reste. Le concile de Toulouse de 1229 ordonne aux auxiliaires des évêques « de fouiller chaque maison et chaque souterrain suspect, de même que les appentis, les combles, et toutes les cachettes possibles, et de les détruire ». Ordre est donné aux seigneurs d'opérer de même sur leurs terres.

En février 1233, un édit de l'archevêque de Tarragone étend au royaume d'Aragon l'institution des abattis de maisons.

Le 20 avril de cette même année, un édit du comte de Toulouse la reprend à son compte : « Que soient détruites (*diruantur*) toutes les maisons dans lesquelles, depuis la Paix de Paris, un hérétique aurait été trouvé vivant, serait mort, ou aurait prêché ». L'édit en question avait été rédigé par l'évêque de Toulouse : l'Église, de toute évidence, tenait à cette mesure draconienne, et parvint à la faire imposer par le pouvoir civil.

Le 14 juin 1236, Grégoire IX réitéra à son légat l'ordre de raser les maisons des hérétiques de Toulouse.

L'Église catholique ne perdit jamais de vue ce principe intangible, qui consistait à arracher de la terre même, après l'avoir extirpé des esprits et des cœurs, tout ce qui pouvait avoir témoigné de l'hérésie. Le concile réuni à Béziers en 1246 rédigea à l'usage des inquisiteurs un Directoire en trente-sept chapitres : le trente-cinquième est en entier consacré à la saisie des biens des hérétiques, à la destruction des maisons où l'on en trouve « morts ou vifs », et à la confiscation des terrains sur lesquels elles ont été édifiées - confiscation opérée à Montségur, au profit de Guy II de Lévis. Huit ans après le concile de Béziers, celui d'Albi rappellera dans son sixième canon ces mesures impératives.

Le 15 mai 1252, par la bulle « *Ad extirpenda* » adressée aux podestats, recteurs et consulats de Lombardie, le nouveau pape Innocent IV rappellera l'obligation de destruction, y ajoutant même, cette fois, l'interdiction de rebâtir.

Le 29 mai 1254, ordonnant aux inquisiteurs de Lombardie d'exhumer du château de Gattedo et de brûler le cadavre de Nasario, le vieil évêque cathare de Concorezzo, mort dix ou quinze ans plus tôt, il exigera que soient rasés de fond en comble les tours et autres lieux qui avaient servi de refuge, à lui et à ses fidèles.

En 1308 encore, Montaillou, non loin de Montségur, subira ce type de répression lors de la grande rafle de septembre : les destructions d'ateliers d'artisans et de bâtiments à usage agricole, refuges de prédilection des parfaits, y seront telles, que la communauté villageoise en sortira très affaiblie économiquement.

En vertu de quelle extraordinaire dérogation, le *castrum* réédifié par Raymond de Péreille vers 1204 aurait-il échappé au droit de l'époque ? D'autant qu'il ne s'agissait pas d'un village où il y avait à abattre telle ou telle maison réputée hérétique : c'était tout le *castrum* qui, depuis quarante ans, avait été hérétique, et n'avait été que cela. En droit strict, la destruction devait être totale.

Mais on a trois indices plus probants :

En 1241, saint Louis convoqua le comte de Toulouse Raymond VII à Montargis, et, le 14 mars, il lui demanda de détruire Montségur. Le comte s'y engagea par écrit, sous serment, « dès qu'il pourra s'en rendre maître ». Le document précise même que le roi, le moment venu, enverra des commissaires pour dresser le constat de la démolition. Peut-on imaginer que le Sénéchal du même roi, Hugues des Arcis, s'emparant trois ans plus tard de Montségur, n'ait pas lui-même appliqué avec la plus grande rigueur la mesure que le roi avait exigée de Raymond VII ?

En second lieu, on sait que le chef spirituel du siège de Montségur fut l'archevêque de Narbonne, Pierre Amiel. Or, le 1^{er} octobre 1234, il avait promulgué un édit ordonnant « que les maisons dans lesquelles des hérétiques (= des cathares) ou des Vaudois auraient été pris, soient détruites de fond en comble (*funditus diruantur*), selon la décision du Concile de Toulouse ». Là encore, peut-on imaginer que, recevant Montségur au nom de l'Église romaine, Pierre Amiel ait fait une exception et ait lui-même dérogé à son propre édit ?

Enfin, le 5 mai 1247, Pierre-Raymond de Rabat - père d'un gendre de Raymond de Péreille - dut accepter par écrit, contraint et forcé, que soit rasé son château de Miramont en Sabarthès : il y avait accueilli en 1220 Guilhabert de Castres, qui avait réussi à s'échapper de Castelnaudary assiégé par Amaury de Montfort. Or Montségur n'avait pas, comme Miramont, servi de refuge temporaire au futur évêque cathare. Depuis quarante ans, des centaines de parfaits et de parfaites, plusieurs évêques, des Fils majeurs, des Fils mineurs, des diacres, y avaient vécu. Ils y avaient prêché, tant dans la demeure seigneuriale que dans leurs propres maisons. Maints croyants y étaient morts consolés.

Peut-on imaginer que Montségur, « siège et capitale » de l'église interdite, en vertu d'on ne sait quelle exceptionnelle clémence ou de quel incompréhensible oubli, n'ait pas subi le sort d'un château infiniment moins impliqué dans l'hérésie, comme le fut Miramont ?

Peut-on imaginer que le pouvoir royal et l'inquisition aient laissé debout ce qu'à l'époque même le chroniqueur catholique Guillaume de Puylaurens appelait sans détours « la Synagogue de Satan » ?...

Certes, que Montségur ait dû, en droit strict, être détruit, ne prouve pas qu'il le fut réellement. Faute de document attestant ou portant trace de cette destruction, les données d'ordre juridique qu'on vient de présenter n'ont valeur que de présomptions. De plus elles se heurtent à un document précis : l'hommage que Guy II de Lévis fit à Louis IX en juillet 1245; il y est explicitement dit que le roi lui a « rendu le *castrum* de Montségur » - ce que la Chronique de Guillaume de Puylaurens, quelques décennies plus tard, confirme mot pour mot. Il paraît difficile d'imaginer que le roi ait « rendu » au « maréchal de Mirepoix » un *castrum* qui venait d'être volontairement démantelé... La formule semble suggérer plutôt qu'il s'agit d'un *castrum* encore debout - sous réserve, bien sûr, des dégâts subis pendant le siège.

En réalité, l'archéologie, depuis plus de quinze ans, a rendu le débat complètement caduc : que Guy II de Lévis ait pris possession du *castrum* tel qu'il l'a trouvé après sa reddition, ou d'un *castrum* volontairement démantelé par les vainqueurs pour les raisons qu'on a dites plus haut, la forteresse dont les vestiges sont toujours là n'est pas le « château » du *castrum* de 1204 : la thèse exposée par Henri-Paul Eydoux en 1973 devant le 131^e Congrès archéologique de France n'a cessé de trouver confirmation dans les travaux menés sur le terrain. Détruit ou non après sa reddition, le *castrum* qui a connu le siège de 1243-44 a vu lui succéder un édifice à vocation strictement militaire qui, architecturalement, ne peut être antérieur à la deuxième moitié du XIII^e siècle. De surcroît, au point où est parvenu le dégagement du site - bien qu'il soit encore très partiel - il saute aux yeux que le château « actuel » a été littéralement jeté sur le vieux *castrum* abandonné, qu'il n'a aucun lien avec lui, et qu'il en a d'ailleurs emporté toute la partie centrale.

L'historien du *castrum* cathare ne peut donc que clore ici sa recherche, et laisser la parole aux archéologues, et aux historiens de « Montségur III ».

*Extrait de "Historiens et archéologues",
Actes de la 3ème Session d'Histoire médiévale de Carcassonne organisée par le Centre
d'Études Cathares / René Nelli, 28 août-1er septembre 1990.
Heresis 1990 n°2, p. 343-358. Peter Lang, Éditions scientifiques européennes, Berne 1992.*
